



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 20 AVRIL 2016

M. Maximilien WALTER, Président, ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président signale la présence de Nyon Région Télévision. Aucun conseiller ne s'y oppose.

Conseil communal : sur 45 membres élus 33 sont présents, 5 excusés, et 7 absents

Quorum : 23

Majorité absolue : 17

Municipalité: présente, à l'exception de M. Serge CACHIN, Municipal, excusé

Huissier: présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2016

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 20 avril 2016
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2016
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations des Commissions et Délégations aux instances intercommunales
6. Informations de la Municipalité
7. Information sur la loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT)
8. Demande d'examen concernant le retrait de la commune de Commugny du Conseil régional
9. Demande d'examen concernant la participation de la commune de Commugny à l'aménagement des pistes du Massif de la Dôle
10. Demande d'examen concernant la cession des actions de Télé-Dôle de la commune de Commugny au Conseil régional
11. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2016

La Syndique demande les modifications suivantes :

Page n° 4, point 6.5, dernier § :

Un préavis est en préparation pour la route de Genève. Par contre l'accès à la déchetterie par les chemins du haut n'implique pas une validation par le Conseil communal puisqu'il s'agit de changement de signalisation routière (décision administrative).

La phrase devient : « Un préavis est en préparation pour la route de Genève ».

Page n° 5, point 6.6, 1^{er} § :

Il convient d'ajouter un sous-titre « invitation de la Préfecture ».

Le point 6.6 devient :

« 6.6 Séances diverses

6.6.1 Syndics de Terre Sainte

La séance a eu lieu la semaine dernière. Les principaux sujets ont été le PDCn et l'aménagement du territoire.

6.6.2 Invitation des Syndics du district par la Préfecture

La Préfecture a donné des informations sur les structures d'accueil pour la jeunesse et les aînés. La partie consacrée aux aînés et aux proches aidants s'est avérée très intéressante. La Municipalité contactera une Fondation sans but lucratif qui offre un service utile, à savoir permettre aux proches aidants de prendre du temps pour souffler, et ceci vingt-quatre heures sur vingt-quatre tous les jours de l'année. Elle étudiera la possibilité de faire une information au niveau du village. »

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016, corrigé selon les remarques ci-dessus, est accepté avec 8 abstentions sans avis contraire.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président donne les informations suivantes :

4.1 Nouvelle législature (2016-2021) - nouveaux élus

Les conseillers élus sont priés de retourner le formulaire qu'ils ont reçu, d'ici au 1^{er} juin 2016, en précisant leurs préférences quant aux commissions de la prochaine législature.

Par ailleurs, contrairement à ce qui avait été précédemment annoncé, il n'y aura pas de séance spéciale consacrée au fonctionnement du Conseil. Les explications seront données dans le cadre de la séance d'Assermentation du 16 juin 2016.

4.2 Présidence du Conseil

Le Président annonce qu'il se représentera en juin pour un an et que cela sera sa dernière année. En effet au terme de ses études, en décembre 2017, il compte voyager et cela est forcément incompatible avec la fonction de Président. Il lance un appel aux candidats intéressés.

4.3 Sortie du Conseil du 21 mai 2016

Le programme sera envoyé prochainement.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS AUX INSTANCES INTERCOMMUNALES

La parole n'est pas demandée.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président passe la parole à la Syndique qui excuse l'absence de M. S. CACHIN, Municipal, et donne les informations suivantes :

6.1 Aéroport de Genève

Le 22 mars 2016 la Municipalité a participé à une séance organisée par la commune de Vernier. Celle-ci réunissait quarante localités suisses et françaises (cf article Tribune de Genève du 23.03.2016 joint au PV).

Lors de cette rencontre un courrier commun a été rédigé à propos de la planification (10 à 30 ans) ainsi que des prévisions de développement de l'aéroport pour les vingt-cinq prochaines années. Commugny a cosigné le document qui a été adressé au Conseil d'état genevois. Des copies ont été envoyées au Conseil d'état vaudois ainsi qu'aux autorités françaises concernées (Préfectures de l'Ain et de la Haute-Savoie) et enfin aux autorités aéroportuaires fédérales.

Résumé des demandes faites par les Communes signataires :

Au niveau des nuisances sonores

Les signataires demandent que seuls les avions les moins bruyants (classe 5) soient autorisés à desservir l'aéroport et que le plafonnement du volume de bruit soit étendu aux périodes 20h00 – 24h00 et 6h00 -7h00

Au niveau de la mobilité et de l'environnement

Les communes estiment qu'il faut résoudre la problématique de l'accès à l'aéroport et demandent que la zone aéroportuaire élargie, incluant les territoires vaudois et français, soit considérée comme prioritaire pour la mise en œuvre de toutes mesures pouvant contribuer à atteindre les objectifs cités dans le cadre des différents projets d'agglomération du Grand-Genève.

Au niveau des trajectoires

Les signataires demandent que, dans le cadre de la définition de nouvelles trajectoires, les zones non ou peu habitées soient privilégiées idéalement la zone du lac et les zones de montagne.

Au niveau du contrôle

Les signataires estiment qu'il convient de mettre en place un dispositif de contrôle pour le respect du plafonnement du volume de bruit.

Ils demandent que soit intégré, dans une mesure qui reste à définir, un groupe de travail chargé de l'élaboration et du suivi du dispositif de contrôle. Il devra être mis en place pour assurer le respect du plafonnement du volume de bruit, de la définition des trajectoires et des mesures concernant la mobilité

Pour finir la Syndique relève que le but des signataires n'est pas de bloquer l'activité de l'aéroport mais de permettre que son évolution se fasse dans le respect d'une certaine qualité de vie.

6.2 Arrêt du bus situé face au chemin de Barrauraz

La Municipalité est toujours sans nouvelle du Canton. Elle recontactera le Voyer.

6.3 Travaux de réfection de la route de Genève

La portion située côté lac est très abîmée. Des carottages ont été réalisés début avril 2016. Un préavis sera rédigé dès réception des résultats.

6.4 Accès à la déchetterie intercommunale

La Municipalité relancera le Canton. Il ne sera pas touché à la route de Marnex pour le moment.

6.5 Site internet de la commune

Le «bug » intervenu récemment n'était pas lié au nouveau système mais à l'hébergeur du site.

6.6 Téléphonie

Un tout-ménage a été envoyé aux habitants concernant le changement des numéros de téléphone de l'administration.

6.7 Déchetterie intercommunale

Les travaux avancent. Les délais pour les marchés publics arrivent à terme. La décision relative au choix de l'entreprise qui sera chargée d'effectuer les transports et le traitement des déchets interviendra début mai 2016.

6.8 Aménagement du carrefour de la Laiterie

Il est prévu de faire des tests avec de gros véhicules.

M. Harry SCHAUB, Municipal, signale :

6.9 Sécurité

Depuis fin 2015 les acteurs de la sécurité de Terre Sainte, à savoir des représentants de la Gendarmerie, de la Police de Sûreté, du Corps des Gardes-frontières, de la Police des transports, et de la sécurité privée ainsi que des assistants communaux de sécurité publique, collaborent et se rencontrent une fois par semaine. L'objectif principal des rencontres est d'échanger des informations et d'optimiser la synergie entre les différents acteurs de la sécurité. Au vu des résultats obtenus, cette nouvelle tactique semble bien fonctionner.

Les Garde-frontières ont désormais le droit d'appréhender ou de refouler les véhicules non conformes.

6.10 Protection civile

L'ORPC du District de Nyon compte sept cent hommes répartis dans sept compagnies.

Répartition des 4'459 jours de service de 2015 :

- Engagement en situation d'urgence	430	10%
- Engagement au profit de tiers	999	22%
- Travaux d'utilité publique	1'192	27%
- Instruction	1'838	41%

M. Yves HERMANJAT, Municipal, donne les informations suivantes :

6.11 Préavis en cours de rédaction

Trois préavis sont en préparation. Ils concernent le changement du système de chauffage du bâtiment communal, la mise à jour du règlement communal sur la protection des arbres et la réfection de la place de jeux.

7. INFORMATION SUR LA LOI SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (LAT)

Le Président passe la parole à M. Yves HERMANJAT, Municipal, qui présente les implications de la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) sur le territoire communal. Il explique notamment que pratiquement l'entier des zones agricoles à Commugny sont considérées comme des terres d'assolement (SDA) et donc, à ce titre, intouchables.

M. Y. HERMANJAT précise que des zones actuellement constructibles devront malgré tout être déclassées pour respecter la planification à 20 ans imposée par la LAT. Les propriétaires concernés ont été approchés par la Municipalité. Il s'agit notamment de parcelles situées en zone de dangers naturels (inondables) et d'une grande parcelle de zone « villas » près du chemin de Monthoux.

Après la présentation, le Président ouvre la discussion.

M. Norbert KALTENRIEDER demande comment le Canton a prévu de rattraper le retard dans les infrastructures routières et de prévoir les constructions futures ?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, signale que le but de la révision du Plan directeur est de reconstituer une réserve de surfaces d'assolement (de compensation) au niveau cantonal pour pouvoir faire des travaux routiers. Il rappelle que la construction d'écoles ou autres infrastructures en dehors des zones à bâtir, entraîne aussi une compensation. Actuellement, le Canton a utilisé presque toute sa réserve de SDA et que donc il pousse les communes à déclasser pour reconstituer une réserve.

M. Marc VITTOZ demande quel est le statut des zones intermédiaires?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, répond que ces zones ne pourront évidemment plus être classées comme terrains constructibles, du moins pour l'instant, d'autant plus s'il s'agit de terrains comptés dans les surfaces d'assolement.

La parole n'est plus demandée

8. DEMANDE D'EXAMEN CONCERNANT LE RETRAIT DE LA COMMUNE DE COMMUGNY DU CONSEIL RÉGIONAL

Le Président passe la parole à la Syndique pour informations complémentaires. Elle précise que la Municipalité trouve important qu'il y ait une discussion sur la problématique qui existe entre la Commune et le Conseil régional. Elle constate qu'il n'y a pas eu réellement de débat lors du dernier Conseil. Enfin, comme le Conseil communal ne semble plus se reconnaître dans l'entité régionale la Municipalité souhaite connaître les motivations des conseillers qui ont voté négativement le 9 mars 2016.

Par ailleurs, elle estime qu'il est essentiel que le Conseil se prononce avant le 30 juin 2016.

Le Bureau propose le renvoi à une commission ad hoc composée de sept membres soit des membres de la Commission aux affaires régionales et de deux autres personnes.

La demande d'examen est renvoyée à la Commission ad hoc constituée de:

- Norbert KALTENRIEDER
- Jean-Pierre RODIEUX
- Philipp THOMAS
- Marc VITTOZ
- Emanuel WEISSKOPF
- René BRAUN
- Martin HUBBLE

9. DEMANDE D'EXAMEN CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE COMMUGNY À L'AMÉNAGEMENT DES PISTES DU MASSIF DE LA DÔLE

Le Président passe la parole à la Syndique pour complément d'informations. Elle précise que le montant en cause est de compétence municipale et que le dossier a été validé par le législatif du Conseil régional le 25 juin 2014 puis est resté en stand-by. Dès lors, comme cette somme n'a pas été prévue au budget et que le projet intervient dans le cadre du Conseil régional, la Municipalité estime normal de présenter un préavis. Enfin, elle fait savoir que le projet était déjà prévu au démarrage de Télé- Dôle et annoncé en 2004.

Le Bureau propose le renvoi aux Commissions des finances et aux affaires régionales.

La demande d'examen est renvoyée à la Commission des finances à l'unanimité et à la Commission aux affaires régionales à l'unanimité.

10. DEMANDE D'EXAMEN CONCERNANT LA CESSIION DES ACTIONS DE TÉLÉ-DÔLE DE LA COMMUNE DE COMMUGNY AU CONSEIL RÉGIONAL

Le Président passe la parole à la Syndique pour informations complémentaires. Elle relève que, comme le sujet a été évoqué lors du dernier Conseil communal, la Municipalité trouve normal de

revenir avec un préavis. Ceci d'autant plus que la situation a changé depuis 2004 lorsque le préavis est passé pour la constitution de Télé-Dôle. Un certain nombre d'éléments doivent être examinés comme ceux liés au fait de rester ou non actionnaire et ceux en relation avec le fait d'être caution solidaire pour un prêt de frs. 2'600'000.-- . Ceci d'autant plus que maintenant le Conseil régional est le plus gros actionnaire et que ses communes membres ne sont plus forcément les mêmes que celles qui étaient cosignataires à l'époque.

La situation ayant changé la Municipalité doit prendre un certain nombre de renseignements pour répondre au plus juste aux interrogations que pourrait avoir le Conseil et faire le point sur le rapport entre le fait d'être propriétaire des actions et caution solidaire pour le prêt.

Le Bureau propose le renvoi aux Commissions des finances et aux affaires régionales.

La demande d'examen est renvoyée à la Commission des finances à l'unanimité et à la Commission aux affaires régionales à l'unanimité.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

11.1 Transport public – arrêt des trains en gare de Founex

M. J.-P. RODIEUX revient sur le coût indiqué pour l'introduction d'un arrêt supplémentaire, le matin, en gare de Founex qui s'élevait à 680 millions. Il demande à M. Y. HERMANJAT, Municipal, de confirmer ce chiffre.

Celui-ci confirme qu'il s'agit bien du montant qui ressort de l'étude demandée par les communes concernées et réalisée par les CFF. Celle-ci tient compte des coûts de remise en état, du personnel, des changements d'horaire et englobe également la 3^{ème} voie ainsi que les trains marchandises. Par ailleurs il rappelle que la ligne de la Côte est vraiment hyper saturée. Il signale aussi que le Conseil régional estime qu'il faudrait diminuer le nombre de courses pendant la journée sur la ligne Coppet–Nyon parce qu'elle n'est pas rentable.

Il présentera le détail des coûts lors d'une prochaine séance.

Pour finir il ajoute que la gare de Coppet n'est pas saturée et que les camions ne s'y rendent pas.

M. J.-P. RODIEUX relève que Founex est une zone moins habitée que Commugny.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, pense que si l'on déplace la gare de cinq cent mètres l'on va que déplacer le problème et le trafic descendra par le Centre sportif. Il estime qu'il vaut mieux, plutôt, renforcer le trafic sur les routes cantonales. Il indique que d'autres solutions sont à l'étude comme par exemple une sortie d'autoroute supplémentaire et la densification des bus.

11.2 Arrêt de bus face au chemin de Barrauraz

M. J.-P. RODIEUX demande à la Syndique si l'Etat va présenter une proposition sur laquelle le Conseil pourra se prononcer ou s'il viendra avec un projet tout fait qu'il mettra en place sans prévenir la commune?

La Syndique répond que le Canton reprend le dossier et que le Conseil ne se prononcera pas car il s'agit d'une question administrative.

M. J.-P. RODIEUX estime que l'état actuel du carrefour convient bien car il permet aux voitures de passer à droite. Il ne voit pas de raison d'entreprendre quelque chose à cet endroit alors que rien

n'a été fait pour des carrefours plus dangereux comme, par exemple, face au chemin de Monthoux.

La Syndique relève qu'il s'agit d'un des points de l'interpellation à laquelle la Municipalité a répondu en septembre 2015 et d'une demande partagée par une quinzaine de conseillers communaux. La Municipalité contactera le Canton mais n'a pas de raison de faire un préavis puisque la modification de l'emplacement de l'arrêt de bus est régie par les voies administratives.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, relève que des promeneurs traversent aussi à cet endroit.

M. J. -P. RODIEUX trouve qu'il est plus dangereux de traverser face au chemin de Monthoux.

M. Y. HERMANJAT signale que l'un n'empêche pas l'autre et que le carrefour mentionné ci-dessus est dans le Plan de circulation.

11.3 Cérémonie du 1^{er} août

M. J.-P. RODIEUX trouve que les 2^{ème} et 3^{ème} versets de l'hymne national sont mal chantés et que seul le premier l'est avec conviction. Pour que l'hymne national ne soit pas « saboté », il suggère de se concentrer que sur le premier verset. Dans ce cas, seul ce dernier serait imprimé sur la feuille remise au public.

La Syndique ne partage pas cet avis et signale qu'une initiative similaire a provoqué un tollé de la population dans une commune voisine. Elle se souvient que l'année dernière l'hymne a été chanté avec beaucoup de cœur et que cela a été un vrai moment de communion.

M. Christian PETER pense plutôt que le problème découle du fait que les personnes n'ont pas toutes la feuille en main. Il suggère que le texte soit projeté sur un écran.

La Syndique pense qu'il est important de partager les feuilles. Pour elle c'est plutôt la mélodie qui pose problème et non les paroles.

11.4 Déchetterie intercommunale

M. Mark WILLIAMS revient sur un tout-ménage concernant les déchets ménagers et constate que cette année le nouveau système coûtera plus cher que l'ancien. Il demande que le coût opérationnel du nouveau système fasse l'objet d'un rapport.

La Syndique répond que la hausse est la conséquence d'un changement de la loi vaudoise qui prévoit le principe du « pollueur-payeur ». Elle précise qu'il n'est pas possible de revenir en arrière car la commune se trouve dans un périmètre défini par rapport à la taxe au sac qu'elle n'est pas autorisée à modifier. Elle confirme qu'il n'est pas possible de faire autrement car le traitement et l'élimination des déchets concernés ont un coût. Elle rappelle qu'auparavant il existait un subterfuge parce que la loi vaudoise n'appliquait pas, par effet de domino, la législation fédérale et qu'aujourd'hui la commune n'a pas le choix.

M. Mark WILLIAMS aimerait savoir comment l'argent est utilisé?

La Syndique verra avec le Boursier pour faire un comparatif entre l'argent collecté précédemment

en fonction de la consommation d'eau et les coûts. Elle précise aussi que la commune est obligée de payer à travers les taxes des éléments qu'elle payait auparavant par le ménage général. Elle cite, par exemple, l'équivalent des heures d'une partie du personnel de voirie directement liés au fonctionnement de la déchetterie qui avant étaient pris en charge par l'impôt.

M. Mark WILLIAMS s'étonne également concernant le prix de l'eau, car le remplacement des petites stations d'épuration par une seule grande aurait dû se traduire par une augmentation d'efficacité. Or il constate une grande augmentation du coût par rapport au coût original. Il demande des éclaircissements sur ce point.

La Syndique fera le nécessaire avec le Boursier et donnera des informations complémentaires ultérieurement.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, relève que pour compenser ces augmentations (taxe au sac et hausse de l'eau) la Municipalité a proposé une diminution d'un point d'impôt. Dans les faits, le point d'impôt compense largement l'augmentation des taxes. Cela ne se voit pas car l'impôt n'a pas encore été facturé.

11.5 Nouvelle construction

Mme Martine TAFELMACHER demande à quoi va servir la nouvelle construction prévue à la sortie de Commugny, sur la gauche, à côté du champ de tulipes ?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, répond qu'il s'agit de la construction d'un hangar lié à l'exploitation agricole dont le permis de construire a été délivré par le Canton.

11.6 Projet piscine-patinoire

M. M. TAFELMACHER souhaite savoir où en est le projet ?

La Syndique précise qu'une audience du Tribunal a eu lieu la semaine dernière. La Cour s'est rendue sur place en présence de la Municipalité de Coppet, d'ARSCO SA et des recourants ainsi que de la presse. Il s'agissait d'une séance publique. La décision du Tribunal devrait tomber dans les trois mois.

11.7 Coût de l'évacuation des déchets

M. Ernesto STAHL estime qu'il faut faire jouer la concurrence pour faire pression sur les prix.

La Syndique répond que cela est fait par le biais des marchés publics. Dans notre cas, trois entreprises ont soumissionné.

11.8 Abris-bus

M. E. STAHL demande pourquoi il n'y a pas encore d'abris-bus à Commugny ?

La Syndique répond que la Municipalité a mis en attente l'achat et la pose des abris-bus suite au retard de réalisation des travaux au chemin de Barrauraz et au départ de la déchetterie qui nécessitera un réaménagement du parking situé face à l'école.

La parole n'est plus demandée.

A la demande du Président, la Secrétaire, Mme Mireille SCHICK, procède à la lecture du procès-verbal de décision.

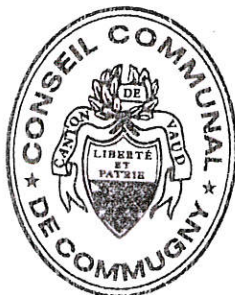
**Le prochain Conseil communal aura lieu le
mercredi 22 juin 2016, à 19h00**

La séance est levée à 22.00

Le Président



Maximilien WALTER



La Secrétaire



Mireille SCHICK